

VILLE DE LA RICAMARIE

CONSEIL MUNICIPAL DU

Lundi 25 mai 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à 18h30, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle Fernand Montagnon, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM les Conseillers Municipaux :

BONNEFOY Cyrille, DUMAS Marie Pascale, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, DURAND Jean Bernard, KRENENOU Karima, FAVIER Daniel, POINAS Christine, JACON Alain, MONTAGNON Marie-Claude, HAMMOU OU ALI Brahim, LAURENT Corinne, CROZET Jérôme, PRUVOST-REBAUD Pauline, FAURE Marc, RAYMOND Karine, DA SILVA Patrick, CEREZO-LAHIANI Louise, ARNONE Annick, DUTEL Fabrice, BENDRISS Kheira, BERLIER Pierre, SPADAVECCHIA Elisabeth, ALEXANDRE Jean-Marc, CHOMETON Sandrine, BRIQUET François, CALET Angélique, GINET Jean-Michel.

Excusés ayant donné pouvoir : KIZILKILIC Murat à BONNEFOY Cyrille

1 – OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

Monsieur le Maire propose conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et comme le préconise le Conseil Scientifique en raison de la crise sanitaire (pandémie Covid 19) de réunir le Conseil Municipal d'installation à huis clos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'installation du Conseil Municipal à huis clos

2 - PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. Cyrille BONNEFOY, Maire, qui a donné lecture des résultats du 15 mars 2020 constatés au procès-verbal :

Résultats du scrutin du 15 mars 2020 :

Electeurs inscrits :	4 192
Nombre de votants :	1 474
Nombre de bulletins nuls :	40
Nombre de suffrages exprimés :	1 434
Majorité absolue :	718

Liste : **Résolument Tournée Vers l'Avenir, La Ricamarie Citoyenne, Solidaire et Écologiquement Responsable** : 897 voix

Liste : **Ensemble Changeons la Ricamarie** : 537 voix

Le bureau centralisateur a constaté que la Liste : « Résolument Tournée Vers l'Avenir, La Ricamarie Citoyenne, Solidaire et Écologiquement Responsable » a recueilli le plus grand nombre de suffrages et réunit les conditions exigées par la loi pour que l'élection soit acquise.

Après répartition des sièges conformément au code électoral, le président du bureau centralisateur a proclamé élues les personnes suivantes :

BONNEFOY Cyrille
DUMAS Marie Pascale
ODIN Jean-Paul
ROCHE Maryse
DURAND Jean Bernard
KRENENOU Karima
FAVIER Daniel
POINAS Christine
JACON Alain
MONTAGNON Marie-Claude
HAMMOU OU ALI Brahim
LAURENT Corinne
CROZET Jérôme
PRUVOST-REBAUD Pauline
FAURE Marc
RAYMOND Karine
DA SILVA Patrick
CEREZO-LAHIANI Louise
KIZILKILIC Murat
ARNONE Annick
DUTEL Fabrice
BENDRISS Kheira
BERLIER Pierre
SPADAVECCHIA Elisabeth
ALEXANDRE Jean-Marc
CHOMETON Sandrine
BRIQUET François
CALET Angélique
GINET Jean-Michel

Le maire a déclaré les membres du Conseil Municipal cités, (présents et absents), installés dans leur fonction.

Sont élus Conseillers Communautaires :

BONNEFOY Cyrille
DUMAS Marie Pascale

Le conseil municipal a désigné comme secrétaire de séance Pauline PRUVOST, Benjamine de l'Assemblée.

3 – ELECTION DU MAIRE

Monsieur Marc FAURE, le plus âgé des membres du conseil a pris la présidence.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 28 conseillers présents et un conseiller ayant donné pouvoir ; il et a constaté que le quorum prévu à l'article L 2121-17 était rempli.

En raison de l'état d'urgence sanitaire, l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 précise que le Conseil Municipal peut délibérer en présence du tiers de ses membres.

Le Conseil Municipal a désigné 2 assesseurs :

- M. DA SILVA Patrick
- Mme CALET Angélique

En application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Deux candidatures ont été proposées : Cyrille BONNEFOY et Jean Marc ALEXANDRE

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
- Nombre de suffrages déclarés nuls	0
- Nombre de suffrages exprimés	29
- Majorité absolue	15

Ont obtenu :

- Cyrille BONNEFOY	24
- Jean-Marc ALEXANDRE	5

Monsieur Cyrille BONNEFOY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. Il a aussitôt assuré la présidence de l'assemblée.

Il fait lecture de la charte de l'élu local comme prévu à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Locales. Monsieur le Maire remet également les dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux (articles L. 2123-1 à L. 2123-35)

4 - DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

En vertu de l'article L 2122-2 du CGCT le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage constitue une limite maximale à ne pas dépasser. Le conseil municipal étant constitué de 29 membres il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à 8.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre d'adjoints à 8

5 - ELECTION DES ADJOINTS

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Sur proposition du Maire le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Deux listes ont été déposées.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
- Nombre de suffrages déclarés nuls	0
- Nombre de suffrages exprimés	29
- Majorité absolue	15

Ont obtenu :

- Liste conduite par Jean-Paul ODIN	24
- Liste incomplète conduite par Sandrine CHOMETON	5

Le Maire a proclamé adjoints et immédiatement installés :

1 ^{er} adjoint :	Jean-Paul ODIN
2 ^{ème} adjoint :	Marie Pascale DUMAS
3 ^{ème} adjoint :	Jean Bernard DURAND
4 ^{ème} adjoint :	Maryse ROCHE
5 ^{ème} adjoint :	Daniel FAVIER
6 ^{ème} adjoint :	Karima KRENENOU
7 ^{ème} adjoint :	Alain JACON
8 ^{ème} adjoint :	Christine POINAS

6 - INFORMATION DU MAIRE SUR LES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire a rappelé que conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est seul chargé de l'administration communale mais qu'il peut sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal. Il a donc souhaité informer le conseil municipal du contenu des délégations qu'il accordera aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués afin d'assurer la gestion des affaires courantes de la commune.

ADJOINTS	CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	ORDRE	ATTRIBUTIONS
<i>Auprès du Maire</i>	Mr Marc FAURE		Finances
<i>Auprès du Maire</i>	Mme Louise CEREZO-LAHIANI		Image de la ville, écologie
ODIN Jean Paul		1er Adjoint	Affaires générales, Vie quotidienne, Travaux, Sécurité, Accessibilité
<i>Auprès du 1er adjoint</i>	Mr Patrick DA SILVA		Aménagement urbain, travaux
<i>Auprès du 1er adjoint</i>	Me Elisabeth SPADAVECCHIA		Relation avec les citoyens
<i>Auprès du 1er adjoint</i>	Mr Murat KIZIKILIC		Propreté des voiries
DUMAS Marie Pascale		2ème Adjointe	Culture
<i>Auprès du 2ème adjoint</i>	Mme Karine RAYMOND		Culture
<i>Auprès du 2ème adjoint</i>	Mme Kheira BENDRISS		Culture
DURAND Jean Bernard		3ème Adjoint	Renouvellement urbain, Economie
<i>Auprès du 3ème adjoint</i>	Mr Fabrice DUTEL		Relation entreprise, économie
ROCHE Maryse		4ème Adjointe	Etat Civil, Cérémonies, Protocole,
<i>Auprès du 4ème adjoint</i>	Mme Corinne LAURENT		Etat Civil, Cérémonies, Protocole
FAVIER Daniel		5ème Adjoint	Education, Ecologie
<i>Auprès du 5ème adjoint</i>	M. Pierre BERLIER		Education
<i>Auprès du 5ème adjoint</i>	Me Pauline PRUVOST-REBAUD		Education, Conseil Municipal des enfants
<i>Auprès du 5ème adjoint</i>	M. Brahim HAMMOU OU ALI		Développement Durable
<i>Auprès du 5ème adjoint</i>	Mme Louise CEREZO-LAHIANI		Écologie
KRENENOU Karima		6ème Adjointe	Jeunesse, petite enfance
<i>Auprès du 6ème adjoint</i>	Mme Annick ARNONE		Jeunesse
JACON Alain		7ème Adjoint	Sports, Loisirs, vie Associative
<i>Auprès du 7ème adjoint</i>	Mr Jérôme CROZET		Relation vie sportive
POINAS Christine		8ème Adjointe	Affaires sociales
<i>Auprès du 8ème adjoint</i>	Mme Marie-Claude MONTAGNON		Personnes âgées, Récamière
<i>Auprès du 8ème adjoint</i>	Mme Corinne LAURENT		Personnes âgées
<i>Auprès du 8ème adjoint</i>	Mme Kheira BENDRISS		Personnes âgées

7 – RÉPARTITION DES INDEMNITÉS DE FONCTION

En application des articles L.2123-20.1, L. 2123-23, L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux de l'indemnité de fonction du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués indiqué ci-dessous.

Cyrille BONNEFOY	Maire	65 %
Jean Paul ODIN	1er Adjoint	19 %
Marie Pascale DUMAS	2ème Adjointe	19 %
Jean Bernard DURAND	3ème Adjoint	19 %
Maryse ROCHE	4ème Adjointe	19 %
Daniel FAVIER	5ème Adjoint	19 %
Karima KRENENOU	6ème Adjointe	19 %
Alain JACON	7ème Adjoint	19 %
Christine POINAS	8ème Adjointe	19 %
Marie Claude MONTAGNON	Conseillère municipale délégation étendue	7 %
Jérôme CROZET	Conseiller municipal délégation étendue	7 %
Brahim HAMMOU OU ALI	Conseiller municipal délégation étendue	7 %
Corinne LAURENT	Conseillère municipale délégation étendue	7 %
Pauline PRUVOST-REBAUD	Conseillère municipale déléguée	4%
Karine RAYMOND	Conseiller municipal délégué	4%
Patrick DA SILVA	Conseillère municipale déléguée	4%
Louise CÉRÉZO-LAHIANI	Conseiller municipal délégué	4%
Murat KIZILKILIC	Conseillère municipale déléguée	4%
Annick ARNONE	Conseillère municipale déléguée	4%
Fabrice DUTEL	Conseiller municipal délégué	4%
Kheira BENDRISS	Conseillère municipale déléguée	4%
Pierre BERLIER	Conseiller municipal délégué	4%
Elisabeth SPADAVECCHIA	Conseiller municipal délégué	4%

De l'indice brut 1027 qui évoluera en fonction de la réglementation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sur la répartition du taux des indemnités de fonction par 26 voix pour et 3 abstentions :


➤ **APPROUVE LA RÉPARTITION DES INDEMNITÉS DE FONCTION**

Levée de la séance à 19h45

• • • • •

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

La Ricamarie, le 26 mai 2020

Le Maire

Cyrille BONNEFOY

